

Je soussigné : Madame Elisabeth BLANCHART BOUVIER

Profession ou qualité : Administratrice de l'Association Culture à l'Abbaye

Adresse : 36 Avenue de Paris, Couhé, 86700 VALENCE-EN-POITOU

Ai l'honneur de solliciter, conformément à l'article L.48 du Code des débits de boissons, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de : **3^{ème} catégorie**

A : Couhé, Abbaye de Valence

Le dimanche 15 septembre 2024 de 09h00 à 21h00

A l'occasion de la fête de la Tomate & Cie

Fait à Valence-en-Poitou le 20 août 2024

signature :

Arrêté Municipal n°350-2024-COU

Autorisant l'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Le maire de la commune de Valence-en-Poitou, Vienne ;

Vu la demande ci-dessus ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.49 et L.49-1-2 du Code des débits de boissons ;

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.22 et L.48 du Code des Débits de boisson ;

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique ;

ARRETE :

Madame Elisabeth BLANCHART BOUVIER, Administratrice de l'Association Culture à l'Abbaye, domiciliée : 36 Avenue de Paris, Couhé, 86700 VALENCE-EN-POITOU, Vienne, est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie 3, **le dimanche 15 septembre 2024 de 09h00 à 21h00** à Valence-en-Poitou, (Vienne,) **Couhé, Abbaye de Valence**

Fait à Valence-en-Poitou, le 20 août 2024



Par délégation
L'Adjoint au Maire
Fabrice HAIRAUT

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.